



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 octobre 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 38
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET , Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Guillaume DUJARDIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Bertrand GOSSET, Christine SALMON a donné à Nicolas BARAY, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Monsieur Bertrand GOSSET a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20251008-3 : RH_ORGANIGRAMME MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME
DES SERVICES INTEGRATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°20250625-7 du 25 juin 2025 approuvant l'organigramme actuel,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 02 septembre 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 26 septembre 2025,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 juin 2025 proposant une modification statutaire afin de prendre la compétence « Assainissement collectif »

Vu les délibérations défavorables des conseils municipaux des communes Courvaudon
(23 septembre 2025) et de Maisoncelles-sur-Ajon (15 septembre 2025)

Vu les délibérations favorables des conseils municipaux des autres communes membres

Considérant l'avis réputé favorable des conseils municipaux des communes membres qui n'ont pas délibéré dans le délai requis

Considérant que la majorité qualifiée est atteinte.

Monsieur le Président rappelle que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il est voué à changer et doit être mis à jour régulièrement. L'organigramme est utile pour présenter en interne (aux agents) comme en externe (partenaires, administrés) l'organisation de la structure.

Monsieur le Président, rappelle à l'Assemblée qu'à compter du 1er janvier 2026 Pré-Bocage Intercom intègre la compétence assainissement collectif. Par conséquent, il est nécessaire de mettre à jour l'organigramme, notamment afin de créer les postes nécessaires à l'exercice de cette nouvelle compétence au 1er janvier 2026.

A ce titre, il est demandé aux membres du conseil communautaire de modifier l'organigramme des services comme suit :

- Remplacer le service « Eau » par le service « Assainissement »,
- Accepter que ce service « Assainissement » soit sous la responsabilité d'un responsable de service,
- Supprimer la mention entre parenthèses « (à la prise de compétence) » pour la mission Assainissement collectif (SPAC).

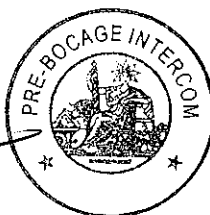
L'organigramme proposé est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE MODIFIER** l'organigramme de la structure comme proposé ci-dessus à compter du 1er janvier 2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Bertrand GOSSET



Le Président,
Gérard LEGUAY



